

## Elections à Caen la mer Jeudi 18 Avril 2013 Prenez la parole

Renouvellement anticipé des instances paritaires suite à la fusion de Caen la mer avec l'Intercom des Rives de l'Odon, tous les agents de Caen la mer, dont ceux qui viennent d'intégrer au 1er janvier 2013 sont appelés à **élire leurs représentants sur listes syndicales**. De nouvelles modalités : il n'y a plus qu'un seul tour. Le CTP devient **Comité Technique (CT)** et perd donc son côté Paritaire, les élus politiques n'auront plus besoins d'être nombreux. Le collège des représentants du personnel devra s'entendre pour pouvoir donner un avis. Si **l'avis est unanimement défavorable**, le Président devra réétudier la question et la représenter dans les 30 jours. Les compétences du Comité Technique sont élargies.

Les élus du **CHS** seront désignés en fonction des résultats au Comité Technique.

Les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** sont au nombre de 3, une pour chaque catégorie A, B, C, elles traitent des questions individuelles notamment des avancements, promotions, évaluations, discipline.

**Le 18 avril,  
Faîtes entendre votre voix!**

## Agglomérons nous !

### Soyons plus fort !

Les attaques individuelles se multiplient. On assiste chaque jour à une érosion de nos droits. Parfois, nous pensons pouvoir nous débrouiller tout seul. Illusoire ! Seule l'action collective pourra venir à bout du mépris dont souffrent certains d'entre nous.

### Respect de nos droits

Opposons à ces attaques individuelles un véritable front collectif pour faire respecter les droits de chacun. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. L'effritement des acquis, la pression au travail...doivent s'arrêter !

### L'esprit Sud

Sud est bien un syndicat, mais dans son fonctionnement, c'est un collectif ouvert. Sud met à disposition son outil syndical pour faire respecter et progresser le droit des agents. S'il existe une dynamique, il appartient à chacun de faire remonter les difficultés dans les services vers les représentants du personnel.

Hors de tout corporatisme, **Sud CT est acteur de l'Union syndicale Solidaires**.

Solidaires permet d'organiser les moyens, les débats et les luttes. Que l'on soit à La Poste, à Renault Trucks, au CHU, à la CAF, ou fonctionnaire territorial les difficultés sont les mêmes : Précarité, pression, réorganisation, salaire...  
**Alors c'est tous ensemble qu'il faut lutter!**

## Il faut redonner du sens à notre travail ! Pression en hausse, motivation en baisse !

« Bon, tu as du boulot, c'est déjà pas mal. »

Mais non, ce n'est pas suffisant et surtout avoir **un travail est un droit** et non un privilège.

Dans une entreprise (pardon !) une collectivité territoriale -Sud ne voit pas forcément la différence, tant le libéralisme est bien ancré à Caen la mer- les agents ont des droits : de demander de meilleures conditions de travail, du respect, des augmentations de rémunération...

**Et le progrès social ?** Las de s'arc-bouter à défendre pied à pied les acquis du passé, **Sud lutte** aussi pour que des **avancées sociales** supplémentaires aboutissent : c'est ça le progrès social !

Le Président se déclare toujours content de notre travail : ça c'est de la com'qui ne coûte pas un sous !

**Toujours plus ?** Dans les services, la pression au travail se ressent chaque jour un peu plus. Le devoir de résultat se fait plus pressant notamment par le biais de l'**évaluation** calquée sur les méthodes du privé qu'une hiérarchie de plus en plus bureaucratique se charge de mettre en œuvre.

Les agents malmenés sont trop souvent seuls avec leur souffrance. **Soyons solidaires** face au cynisme d'un mode de management qui divise plus qu'il n'unit.

**Cette pression, qui vire parfois au mal-être, n'est pas bonne pour le service public.** A tout vouloir chiffrer, rentabiliser, l'usager de nos services publics y gagne t-il ? Si les agents ne se sentent pas bien, la qualité du service rendu à l'usager en pâtit.

Il est grand temps Monsieur le Président de s'engager dans une **politique sociale pour les agents de Caen la mer** : arrêtez de faire des promesses et de l'autosatisfaction.

## Titularisation des Précaires : l'agglo traîne des pieds!

Le Président déclarait lors de la réunion du personnel en 2008, qu'il était contre la précarité.

Il déclarait qu'il s'engageait à réduire le nombre de postes à temps non complet au profit de temps pleins.

A chaque fois que le syndicat Sud a relancé cette question : **Caen la mer prétend réduire la précarité.** Aujourd'hui, cette question n'a toujours pas avancé.

**Une récente loi contraint les employeurs sur les conditions d'embauche des non-titulaires.**

**Sud** réclame depuis plus de 9 mois l'application de cette loi et notamment de présenter un rapport sur l'effectif des non-titulaires à Caen la mer.

« *On ne peut pas, le décret n'est pas sorti.* »

Le décret est connu depuis presque 6 mois. Il a été publié le 22 novembre 2012, et l'agglo n'est pas prête.

Pourtant elle a **obligation de présenter** en CTP au plus tard le 24 février 2013 :

- un **rapport sur l'effectif des non-titulaires** qui doit préciser le nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à l'emploi titulaire, la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées, leur ancienneté acquise en qualité d'agent contractuel de droit public dans la collectivité au 31 mars 2011

- un **plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire** qui doit définir en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements, la répartition entre les sessions successives de recrutement.

Facile il n'y a plus de CTP jusqu'en mai. **Et pendant ce temps là, les non-titulaires attendent.** Sud demande que Caen la mer présente aux organisations syndicales ce rapport obligatoire avant le 24 février. Le nouveau Comité Technique élu pourra dès mai 2013, s'en saisir mais les discussions auront déjà commencé. Assez de temps perdu !

**Des contrats précaires, Caen la mer en use et en abuse.** Lors du récent conflit à la régie de collecte, nous avons découvert plus de 11 précaires employés par Caen la mer sans aucune garantie, ni droit, ni congés ! **La grève semble leur avoir redonné un minimum de droits**, mais la discussion sur leur titularisation a déjà très mal commencé.

## Titulaires et non titulaires, c'est tous ensemble qu'il faut lutter pour faire respecter nos droits et en gagner de nouveaux !

### Qui peut bénéficier de la loi de déprécarisation du 12 mars 2012 ?

Pour être titularisé, il faut :

- être en CDI dès le 13 mars 2012
- justifier de **4 ans d'ancienneté**, sur un emploi permanent, le 31 mars 2011 en qualité de non-titulaire de la fonction publique territoriale dans la même collectivité depuis 2005
- ou justifier de **2 ans d'ancienneté** avant le 31 mars 2011 et 2 ans après jusqu'à la clôture de l'inscription aux sessions de recrutement.

Ce dispositif de titularisation, pour remplir les conditions, court jusqu'au 13 mars 2016.

Pour être plus précis se référer à : loi 2012-347 du 12 mars 2012, décret 2012-1293 du 22 nov. 2012, circulaire du 12 décembre 2012.